Image not found or type unknown

Degrevement taxe habitation

Par **Nounette02**, le **18/01/2019** à **11:13**

Bonjour jai eu un degrevement doffice date decision du 28.11.18 ace jour toujours pas de remboursement. Je suis allée a la trésorerie pour leur demander de faire le nécessaire de bloquer mon compte pour eviter de payer les 10 % ca devait etre fait car je dois une partie de la taxe mais vu que le degrevement compense jattendais de recevoir largent. Or jai regarde sur le site impot gouv et maintenant les 10 pour cent sont dus sans le degrevement . Donc dois je regler du coup car je vois que sur le paiment en ligne on peut modifoer le montant a payer puis je donner une modique somme pour eviter davoir des soucis. Car jai envoyer des mails et pas de reponse. Pouvez vous meclairer svp merci a vous

Par **Visiteur**, le **18/01/2019** à **11:21**

Bonjour,

donc même avec le dégrèvement vous n'avez pas payé l'intégralité de la taxe ? Avec les impots, l'argent qui rentre ne va pas dans la même caisse que celui qui sort. Donc vous leur payez ce que vous leur devez et après ils vous rembourseront ce que eux vous doivent. Là vous vous êtes mis en tort donc 10% !

Par **Nounette02**, le **18/01/2019** à **11:43**

Merci a vous. Donc jai mal été renseignée par la trésorerie et du coup je me trouve pénalisée par ces 10%.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés